



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-047

Réf : Urbanisme

Objet : Vente
Parcelle C 1066
à Mr JOUGLA

Date de convocation :
18 juin 2025

Date d'affichage :

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Présents :14

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BALDACCHINO Thierry, PUNA Marie, DANIEL Nathalie, FLORENTIN Fabrice, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)

Laurent BURGAT (procuration à DALERY Guillaume)

BLANQUART Marie-Christine (procuration à MECHE Florence)

***Absents : Mrs. Patrick BRAIL, Pierre GARRE, Maxence LACOUCHE
Mmes PEREZ Nathalie, Lise VIDAL.***

Mme Angeline GUYARD a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du conseil municipal n° 2025-013 du 25 février 2025, acceptant la vente de la parcelle cadastrée section C n° 1066, située « place Général de Gaulle », au prix de 40 000 € TTC, à Monsieur et Madame Patrick JOUGLA.

Il indique qu'il ne peut être présent, à la signature de la promesse de vente, prévu à l'office notarial de Maître Laurence PUIG, notaire à Lamalou les bains et propose de désigner Monsieur Jean-Claude SABATIER, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme pour le représenter.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
Et en avoir délibéré,**

DESIGNE Monsieur Jean-Claude SABATIER, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, afin de représenter Monsieur le Maire, pour la signature de la promesse de vente, concernant la vente de la parcelle cadastrée section C n° 1066 à Monsieur et Madame Patrick JOUGLA

AUTORISE Monsieur Jean-Claude SABATIER, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme à signer la promesse de vente au nom de la commune et accomplir toutes les formalités y afférentes.

***Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.***

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier, à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Maire

